

LE BATAILLON DES PUPILLES DE LA RÉPUBLIQUE La légion des Volontaires bleus au siège de Paris (1870)

© Jean-François Lecaillon, janvier 2024



En 1870, les jeunes Français pouvaient s'enrôler comme volontaire dans une unité combattante dès l'âge de 17 ans. Une recherche sommaire réalisée en octobre 2018¹ permit de débroussailler un peu le sujet. Nombre de témoignages montrèrent que des adolescents plus jeunes encore bravèrent les interdits et s'exposèrent au feu de l'ennemi. L'étude sur les femmes face à la guerre² fut l'occasion de découvrir d'autres exemples d'enfants de douze à seize ans s'activant pour apporter des munitions aux combattants, secourir les blessés, transmettre des dépêches, faire le guet, etc. Une étude spécifique plus complète reste à faire.

Dans le contexte du seul siège de Paris fut créé un bataillon dit des *Pupilles de la République*. Quels enfants y furent incorporés, à quels fins et pour quel bilan ? La publication au lendemain de la capitulation par le « citoyen Glatz » d'un mémoire en demande d'indemnité invite à s'interroger sur l'aventure de ces jeunes volontaires et l'image qu'ils laissèrent derrière eux.

Le mémoire du citoyen Glatz

En 1871, le citoyen Glatz, commandant du bataillon des *Volontaires bleus* ou *Pupilles de la République*, dépose une demande d'indemnité auprès de la ville³. Il sollicite dédommagement des frais qu'il a engagés sur sa fortune personnelle afin de subvenir aux besoins des enfants placés sous son autorité dans le cadre du siège de la capitale par les Prussiens. Dans le mémoire de quatorze pages qu'il publie, il expose le bien fondé de sa revendication et présente ses comptes. Pour mieux justifier sa démarche, il commence par un bref historique et rappelle la finalité présidant à la création du bataillon présenté comme un *corps franc*⁴. Selon lui, il s'agissait :

¹ Lecaillon, Jean-François, « [Les petits patriotes de 1870](#) », blog *Mémoire d'Histoire*, octobre 218.

² Lecaillon, Jean-François, *Les femmes et la guerre de 1870-1871. Histoire d'un engagement occulté*, Paris, Pierre de Taillac, 2021.

³ Glatz (citoyen), *Mémoire à l'appui d'une demande d'indemnité adressée à la ville de Paris*, Paris, Édouard Blot imprimeur, 1871.

⁴ Wikipédia définit un corps franc comme « un groupe de combattants civils ou militaires rattachés ou non à une armée régulière et dont la tactique de combat est celle du harcèlement ou du coup de main. (...) Parfois improvisés et sous-équipés, les corps francs sont généralement dotés d'un encadrement autonome ». Cette définition pourrait s'appliquer au bataillon des Pupilles de la République.



1/ D'assurer « l'existence matérielle » d'enfants, orphelins ou abandonnés par leurs proches ;
 2/ De « les plier aux exigences d'une discipline rigoureuse, les moraliser par une éducation patriotique et les exercer aux manœuvres militaires de façon (...qu'ils puissent) prêter un concours efficace » à la Défense nationale.

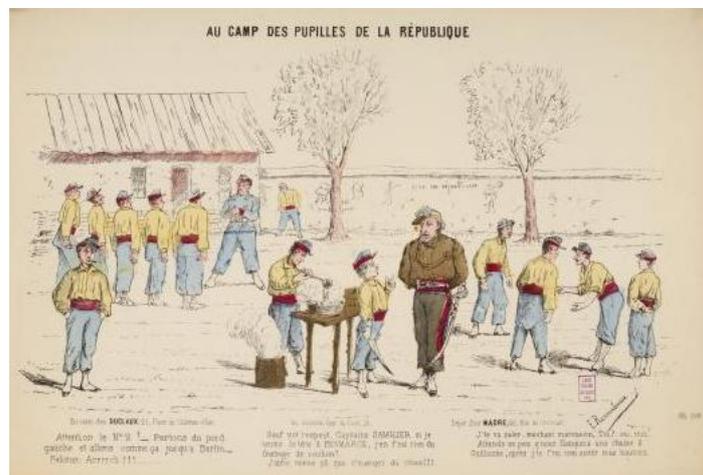
L'ambition de l'institution recouvrait donc une double fonction d'utilité publique au secours d'enfants ayant perdu toute forme de protection et de ressources : humanitaire d'une part, d'encadrement de jeunes d'autre part, afin de les occuper, de pouvoir les utiliser dans le cadre du conflit et de détourner les plus durs d'entre eux de tout risque de délinquance⁵.

Présumant d'une reconnaissance officielle du bataillon qui vaudrait prise en charge de ses dépenses par la collectivité, Glatz rappelle qu'il équipa et nourrit quatre compagnies de ces volontaires, soit quatre fois 125 jeunes environ. Faute de pouvoir prolonger leur financement, il dut se résoudre à les dissoudre. Les Pupilles les mieux disposés au service furent alors reversés dans des unités de marche, des services de la Mairie du 3^e arrondissement de Paris, ceux d'Ambulances ou d'Administrations publiques (des Pont-et-Chaussées, notamment).

Le plaignant joignit à son mémoire quinze lettres émanant de la mairie du 3^e arrondissement d'une part, trois pièces de justice et une facture d'autre part, documents attestant de sa bonne foi autant que des services rendus par ses protégés. Ses comptes font état d'une dette de 24 197 francs de dépenses en équipements (uniformes, bois de lit, galons, drapeau) et 12 500 de frais de bouche (sur 25 000 estimés), soit réclamation d'un total de 36 697 francs.

Le corps des volontaires

Le mémoire du citoyen Glatz ne saurait être pris en considération sans confrontation avec d'autres sources. Sur le sujet, cependant, les archives nous font défaut. Pour l'heure, seuls les documents attachés au mémoire du commandant Glatz et quelques publications de presse permettent de conforter ou non le témoignage en question.



E. Rosambeau, *Au camp des Pupilles de la République*, Musée Carnavalet

L'existence du bataillon est en effet attestée dans les journaux de l'époque. Le 6 octobre 1870, notamment, l'écrivain et chroniqueur [Timothée Trim](#) en fait une présentation plutôt ironique mais assez complète dans [Le Petit Moniteur universel](#). D'après ce texte, les Pupilles sont des volontaires qui doivent avoir entre 15 et 19 ans, faire état d'une bonne santé physique et de « bonne conduite ». Ils doivent par ailleurs « présenter le consentement de leurs parents », détail qui interroge pour ceux qui sont orphelins de père et de mère. Dans ce cas, quel adulte supplée à la disparition des géniteurs ? Aucune source connue ne le précise. *Le Monde illustré* du 8 octobre présente l'existence de cette troupe d'adolescents sous le nom de *Légion des jeunes* « embrigadée par le gouvernement », 4 corps de 3 000 enfants portant « la blouse blanche, la ceinture rouge, la cote bleue avec guêtres et képi ».

⁵ Dans le cadre du siège, des activités de petits commerces et de contrebande se développaient. Elles étaient en partie le fait d'une jeunesse oisive, affamée et sans le sou.

⁶ Entendre jusqu'à la date anniversaire des 19 ans, les autres sources avançant l'âge de 18 ans.

À l'origine, le bataillon du commandant Glatz est attaché à la mairie du 3^e arrondissement (tenue par [Théodore Bonvalet](#)) pour laquelle il accomplit des services d'ordre public ou d'ambulances. Son état-major siège dans le vestibule du [théâtre Déjazet](#) en interruption provisoire de toute activité de spectacle.

Les effectifs sont plus difficiles à cerner. Ils s'élèvent à 6 000 enfants selon Timothée Trimm (6 octobre 1870), 4 000 pour Jules Clarétie ([Le Progrès de la Somme](#) du 6 novembre) et le capitaine E. Sanglier⁷ ([La France](#) du 11 décembre), 3 000 pour [Le Monde illustré](#) (8 octobre). L'estimation avancée par le commandant Glatz dans son mémoire est plus modeste. Sans doute est-ce parce qu'il n'a pris à sa charge qu'une partie de la légion, probablement celle qui dépendait de la mairie du 3^e. Il décompte 450 à 500 individus par jour, mais régulièrement renouvelés pour atteindre 1 500 au total. Ce dernier chiffre est relayé par [Le Gaulois du 10 novembre 1870](#), mais l'auteur le tient semble-t-il de Glatz lui-même (qu'il orthographe Goltz). Les Pupilles ont aussi leurs cantinières, assure Trimm, deux adolescentes de 15 ans. Les a-t-il rencontrées ? Le chroniqueur ne dit rien de ses sources.

Trimm décrit l'uniforme qui permet aux Parisiens d'identifier ces enfants : « pantalon de toile grise, ceinture de laine rouge, blouse grise, képi rouge et noir », le tout acquis pour 6 francs au Bon marché, ajoute-t-il. Cette dernière information est bien différente de celle avancée par Glatz qui dit « l'uniforme » lui avoir été facturé 31 francs l'unité par la maison Meunier, 39 par la maison Tapis sans qu'il précise la nature et qualité des pièces comprises sous la désignation.

Plusieurs illustrateurs de presse donnent à voir l'apparence des Pupilles. À défaut des couleurs, le [dessin de Daniel Vierge](#) [voir à l'entame de ce message] paru dans [Le Monde illustré](#) du 8 octobre correspond assez bien à la description donnée par Trimm. [Daniel Vierge](#) est connu pour avoir croqué de façon assez fidèle les Parisiens pendant le siège puis sous la Commune. Jusqu'à preuve du contraire, il y a moyen de lui faire confiance. Jules Renard, alias [Draner](#), s'exprimait plus dans le registre de la caricature. Le Musée Carnavalet conserve [un de ses dessins](#) figurant deux jeunes gens définis comme *pupille de la République* d'une part, *pupille de la garde nationale* d'autre part. À l'exception du couvre-chef (un feutre gris à bandeau rouge en place du képi rouge et noir), le costume du premier est conforme à la description donnée par Trimm ; avec son pantalon bleu, l'allure du second est plus proche de celle proposée par Maxime Vauvert dans [Le Monde illustré](#) ou par Jules Clarétie dans [Le Progrès de la Somme](#). Ces différences de désignations et de costumes ajoutées à celle des effectifs témoigneraient de l'existence d'unités distinctes.

Draner réalise un autre dessin intitulé [Pupilles de la République](#) dans lequel un jeune homme (plus qu'un enfant) porte képi, blouse, ceinture et pantalon, mais la couleur de ce dernier, là aussi, est bleue et non grise. Ce bleu tranchant se retrouve par deux fois au moins sous le crayon de Rosambeau ([Les Pupilles de la République](#) et [Au camp des Pupilles de la République](#)). Ces variations chromatiques semblent confirmer la réalité d'unités différentes placées sous la protection d'institutions distinctes (en l'occurrence la République ou gouvernement d'une part, la garde nationale d'autre part). Les désignations multiples (*Pupilles*, *légion des jeunes*, *volontaires bleus*) renforcent l'hypothèse. En revanche, le « képi bleu et ceinture bleue » décrit dans [L'Univers](#) du 28 novembre 1870 sont sans doute fantaisistes.



⁷ Le capitaine E. Sanglier est présenté dans les sources qui citent son nom comme « commandant de la légion » à l'instar du citoyen Glatz dans son mémoire. S'agit-il du même personnage ou de deux hommes distincts ? Les informations à disposition ne permettent pas de trancher.

La légion est une « œuvre philanthropique visant à donner du pain aux enfants en échange de leur travail » assure le capitaine Sanglier dans un « avis » publié dans la presse⁸. La finalité humanitaire visant à répondre aux besoins d'enfants en situation de précarité dans le contexte du siège semble avoir atteint quelques uns de ses objectifs. Parfois, ils le sont par des détours subtils tel celui rapporté dans *La Vérité* du 24 décembre 1870 sous le titre « L'Alimentation de Paris ». Dénonçant les inégalités devant les privations et la situation « à peu près impossible » que subissent « les petits bourgeois, les employés, les rentiers dont les fonds sont placés en province, les propriétaires, dont la fortune consiste en une maison louée à des ménages peu aisés, qui diffèrent le paiement de leurs termes », le journal explique comment l'incorporation « dans les rangs des pupilles de la République » permet à une famille sans ressources de répondre aux besoins de leurs deux garçons. Ils peuvent ainsi s'habiller et manger un peu.

Concernant le travail effectué en échange du pain, l'article de Timothée Trimm se montre le plus précis. D'après lui, les enfants peuvent être placés auprès des services du Génie pour aider aux travaux de terrassement, aux Ambulances pour le transport des blessés, servir comme estafettes pour porter lettres, ordres et messages militaires, ou assister les pompiers dans leurs luttes contre les incendies. *Le Constitutionnel* du 15 octobre témoigne de l'utilisation des Pupilles dans le cadre d'une opération de maraude dans le secteur de Bondy sous la protection des éclaireurs de la Seine. Ils en auraient rapporté quarante voitures de pommes de terre⁹. Le journal souhaite que l'action soit portée à l'ordre du jour.

En termes d'aide militaire pour la défense, en revanche, l'utilisation des Pupilles semble avoir plus relevé du vœu pieux que de la réalité. À la suite d'une manifestation, [Henri Rochefort](#) s'engage à les utiliser pour l'édification de barricades (*Le Rappel* du 5 octobre). Les suites de la promesse ne sont pas connues. Sans doute parce qu'il n'y eut rien d'officiel en la matière. Jules Clarétie énumère les actions auxquels les pupilles peuvent se prêter : « brûler les meules, piller les convois, relever les morts, déterrer, emporter, rapporter les pommes de terre, nourrir ceux qui tombent » et il ajoute : « faire aussi (qui sait ?) comme Barra et comme Viala » (*Le Progrès de la Somme* du 6 novembre). Le « qui sait ? » assure que le journaliste exprime plus un souhait que des actes accomplis et dûment certifiés. Dans *L'opinion nationale* du 22 septembre, Ludovic Hans rapporte le fait d'arme d'un pupille qui aurait tué un Prussien, mais l'épisode reste aussi individuel qu'anecdotique. Légende ou vérité ? Il y a moyen de douter de la réalité de l'affaire à défaut de l'intention, d'autant plus que les Pupilles n'étaient pas armés. *Le Gaulois* du 10 novembre 1870 assure qu'ils participeront à une sortie militaire dès qu'ils seront une compagnie – 125 hommes – armés d'un chassepot, objectif qui n'a jamais été atteint.

JOURNAL DES DÉBATS DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE 1870.

LÉGION
DES
PUPILLES DE LA RÉPUBLIQUE.

La légion des enfans de Paris âgés de quinze à dix-huit ans devient de jour en jour plus nombreuse.

Aussi, afin de soulager leurs familles et de les faire vivre en travaillant, il est fait un nouvel appel aux maisons de commerce, bureaux, ambulances, administrations civiles et militaires et aux chefs des bataillons de marche.

Adresser les demandes au siège de la légion des pupilles de la République, 91, boulevard Haussmann.

Quant à la question du financement qui motive la plume du commandant Glatz, rien n'est très clair. Les sources s'accordent peu sur le sujet. Entre promesse d'une solde (25 centimes par jour selon Timothée Trimm) et un quelconque paiement, la voie est large. L'octroi d'un pécule serait toutefois confirmé par les manifestations au cours desquelles les pupilles réclament son versement. Toutes les institutions sollicitées (mairies, services d'ambulances ou de

⁸ In *La France* du 11 décembre.

⁹ L'opération sur Bondy est avérée. *Le Figaro du 14 octobre* la présente comme ayant été conduite à l'instigation du contre-amiral Saisset qui aurait envoyé « un fort détachement de véritables gamins de Paris organisés en éclaireurs volontaires » (*sic*) qui auraient subtilisés aux Prussiens quelques 150 000 francs de légumes frais ou secs. Le journal dénombre « une soixantaine de voitures ». Toutefois, *Le journal des Débats politiques et littéraires* et *Le Petit Journal* du même jour ne dénombrent qu'une « vingtaine de fourgons » sans préciser qui sont les auteurs du coup de main si ce ne sont « nos troupes ». De fait, les opérations de maraude étaient courantes, sans être l'exclusivité des pupilles. Sur le détail de l'affaire, il faut rester prudent.

l'administration, gouvernement, armée) semblent pourtant se défaire, donnant par contrecoup raison à la plainte du commandant Glatz. Pour sa part, [Le Figaro du 8 décembre](#) 1870 fait état d'une soirée tenue le 7 (théâtre des Menus-Plaisirs) au profit des volontaires bleus. Y participent [Agar](#), [Virginie Rolland](#) et d'autres artistes. Ce genre de spectacle, qui a pu être réitéré – le théâtre Déjazet pouvait s'y prêter –, montre que les ressources des Pupilles dépendaient en partie de la générosité des Parisiens. En atteste un encart publié dans la presse¹⁰ faisant appel au soutien des « maisons de commerce, bureaux, ambulances, administrations civiles et militaires... » pour « soulager les familles » contre un travail.

Image publique des Pupilles

Ce financement aléatoire dépendait de l'image que les Pupilles avaient auprès de la population. Celle-ci transparaît dans les journaux qui se félicitent de l'initiative lors de sa création. « Tout concourt à donner à la nouvelle guerre un caractère national, populaire, universel », s'enthousiasme Ludovic Hans quand il voit défiler sur les boulevards ces *Gavroche* « résolus, marchands au pas, fiévreux, héroïques » (*L'Opinion nationale*, 22 septembre). [Charles Sauvestre](#) renouvelle le propos dans le numéro du 23. Le dessin de Daniel Vierge témoigne d'un égal soutien des Parisiens au passage d'une troupe d'enfants bien policée. Le même enthousiasme paraît sous la plume de Jules Clarétie. Mais tous expriment un espoir sur lequel beaucoup de Parisiens, à l'usage, reviennent. Deux anecdotes parues dans la presse peuvent en témoigner.

Dans le numéro du 15 janvier 1871, sous la plume de P. David, *Le Journal des débats politiques et littéraires* rend compte d'une réunion tenue au club de la rue d'Arras (dans le 5^e arrondissement) à l'initiative de « trois jeunes citoyens entièrement imberbes » dont l'un s'empare du « fauteuil présidentiel, les deux autres (...) comme assesseurs ». Devant une salle à moitié vide, le président improvisé tient un discours d'une heure. Entre autres critiques, l'orateur y fait part des griefs qu'il entretient contre le gouvernement. Il lui reproche d'avoir refusé des fusils à sa compagnie des Pupilles de la République, de s'être « contenté de l'envoyer à la recherche des pommes de terre » et d'avoir dissout l'unité en dépit des marques données de son dévouement patriotique. Outre les confirmations sur l'utilisation des Pupilles comme maraudeurs, leur défaut d'armement et la dissolution de leurs unités, il ressort deux informations de ces lignes : les pupilles incarnés par ces garçons sont peu dociles et font figures de marginaux ; les autorités n'ont pas reconduit leur confiance aux jeunes légionnaires et les auraient reversés dans des institutions jugées plus sûres (service des pompiers, garde nationale, unité de marche).

À la même date (15 janvier 1871), sous le titre « le faux martyr », *La Petite Presse* rapporte l'histoire d'un pupille d'une douzaine d'années qui aurait échappé aux Prussiens qui le retenaient prisonnier. « Il y a beaucoup de vrai dans ce récit », assure le journal qui fait écho à un papier paru dans *L'Opinion nationale* (date non précisée). Ce qui est jugé « parfaitement exact », en l'occurrence, sont les violences que l'ennemi aurait exercé sur l'enfant. Est-ce là effet d'un biais cognitif de la part d'un journaliste prêt à soutenir toute accusation de barbarie concernant l'ennemi ? Que la parole de l'enfant soit jugée douteuse pour la suite de l'anecdote autorise à le penser. Placé sous la protection d'un lieutenant du 193^e bataillon de marche de la garde nationale, « on lui avait donné le costume des pupilles et il se rendait utile (...) en faisant pour lui quelques commissions. » Ces détails confortent l'idée d'une intégration des pupilles dans des unités militaires existantes après la dissolution du bataillon en décembre. Il s'avère, à la longue, que l'enfant commet des vols et n'est qu'un « vaurien » que le lieutenant finit par livrer à la police. L'affaire n'autorise aucune généralité, mais c'est elle qui paraît dans la presse plutôt que le récit de quelque exploit des pupilles. Elle entretient l'image négative souvent attachée à ces derniers.

Cette mauvaise réputation s'est accentuée avec l'histoire des Pupilles de la Commune dont Édouard Sill retrace le parcours¹¹. Certains des jeunes insurgés de 1871 ont sans doute été Pupille de la République avant de s'engager dans les rangs fédérés. En témoigne le Grand Concert du 6 mai donné aux Tuileries au profit, entre autres, des « orphelins de la République » au cours duquel Agar, à nouveau, se produit. Par amalgame, l'appareillage entre Pupille de la République et ceux de la Commune semble s'être imposé et avoir renforcé la vision négative que les Parisiens pouvaient entretenir des adolescents concernés. Le phénomène n'a pas favorisé l'écriture d'une histoire générale des petits Parisiens pendant le siège.

¹⁰ Encart paru dans *Le Journal officiel de la République* du 19 décembre 1870 et dans *Le Journal des Débats* du 21 décembre. Voir illustration jointe.

¹¹ Sill, Édouard, « [Les petits Parisiens sur les barricades](#) : les Pupilles de la Commune », *Retronevs*, 15 février 2021.

Ainsi, l'expérience des Pupilles de la République pendant le siège de Paris n'a-t-elle pas été une réussite et son évocation a été en partie gommée par le souvenir laissé dans l'esprit des Parisiens par les « gamins » de la Commune. Ce ratage est facile à expliquer : la confusion générée par l'état de siège, le manque de temps (trois mois, entre fin septembre et fin décembre) et de moyens, pour mettre en place une institution fonctionnelle, l'indocilité d'une partie des enfants ciblés par le projet, se sont sans doute combinés pour en saper les bases. L'échec porte préjudice à la mémoire de ceux qui ont pourtant apporté leur concours aux services de la ville dans le cadre du conflit franco-prussien. Loin de la figure du Gavroche des barricades immortalisé par Eugène Delacroix (1830) puis par Victor Hugo dans *Les Misérables* (1862) ou celle, encore, de l'enfant de douze ans « fier comme Viala » que le même Hugo met en scène sur les barricades de la semaine sanglante¹², l'image du « vaurien » en ressort plus que celle du petit patriote. C'est dommage car, en replaçant l'aventure des Pupilles de la République dans le contexte de la seule guerre de 1870 et des enfants-soldats qui s'y manifestèrent, il y aurait moyen de rendre un hommage mérité à ceux qui répondirent crânement à l'appel de la patrie en danger. De fait, leur histoire reste à écrire.

PS : L'enfant des barricades selon Victor Hugo dans *L'Année terrible*, juin 1871 (extrait).

« Enfant, je ne sais point, dans l'ouragan qui passe
Et confond tout, le bien, le mal, héros, bandits,
Ce qui dans ce combat te poussait, mais je dis
Que ton âme ignorante est une âme sublime.
Bon et brave, tu fais, dans le fond de l'abîme,
Deux pas, l'un vers ta mère et l'autre vers la mort;
L'enfant a la candeur et l'homme a le remord,
Et tu ne réponds point de ce qu'on te fit faire;
Mais l'enfant est superbe et vaillant qui préfère
A la fuite, à la vie, à l'aube, aux jeux permis,
Au printemps, le mur sombre où sont morts ses amis.
La gloire au front te baise, ô toi si jeune encore. »



¹² Hugo, Victor, *L'Année Terrible*, Juin 1871, XI ; p. 106.